

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 21 janvier 2026
Date de l'affichage : 21 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 suppléés + 4 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 49

OBJET : MODALITES DE REPARTITION ET DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (TEITLD) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE ET SES COMMUNES MEMBRES

Numéro de la Délibération : 290126-DC-7

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Dominique MARGERIE, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Patrick VONTRHON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Marc LAMOUREUX par M. Jacques BOURGEOIS.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Alain DEVOOGHT.
- Mme Isabelle VILAREM par M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Denis JACOB par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

OBJET : MODALITES DE REPARTITION ET DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT DE LONGUE DISTANCE (TEITLD) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE ET SES COMMUNES MEMBRES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5214-16 ;
- Le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L.425-20 du code des impositions sur les biens et services ;
- L'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L.425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Thelloise ;
- L'arrêté préfectoral en date du 31 mai 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise et reprenant en annexe les statuts (avec précision de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la compétence voirie) ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 111225-DC-115 en date du 11 décembre 2025 ;
- Le règlement de la voirie d'intérêt communautaire annexé à la délibération du Conseil communautaire n° 111225-DC-115 en date du 11 décembre 2025 ;

Considérant :

- L'exercice partiel de la compétence « voirie » par la Communauté de communes Thelloise ;
- Qu'il convient de définir les modalités de répartition et de reversement du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) dans un délai de 2 mois à compter de la notification des montants individuels en date du 18 décembre 2025 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** les modalités de répartition et de reversement entre la Communauté de communes et ses communes membres, du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) comme suit :

Nom de la commune	Longueur voirie (fiche DGF 2025) (m)	Dont voirie d'intérêt communautaire (m) (délibération 111225- DC-115 en date du 11 décembre 2025)	Total voirie communale hors voirie d'intérêt communautaire (m)	% de la voirie communale par rapport à la voirie totale
Abbecourt	14 257	2 212	12 045	2,24%
Angy	8 166		8 166	1,52%
Ansacq	6 631		6 631	1,24%
Balagny-sur-Thérain	10 628		10 628	1,98%
Belle-Église	13 695	761	12 934	2,41%
Berthecourt	12 247	1 492	10 755	2,00%
Blaincourt-lès-Précý	10 630		10 630	1,98%
Boran-sur-Oise	17 855		17 855	3,33%
Cauvigny	19 755	4 380	15 375	2,86%
Chambly	69 732	3 641	66 091	12,31%
Cires-lès-Mello	27 540		27 540	5,13%
Le Coudray-sur-Thelle	4 442		4 442	0,83%
Crouy-en-Thelle	6 895	966	5 929	1,10%
Dieudonné	11 539	1 992	9 547	1,78%
Ercuis	9 789	83	9 706	1,81%
Foulangues	6 980	477	6 503	1,21%
Fresnoy-en-Thelle	7 105	1 172	5 933	1,11%
Heilles	6 845		6 845	1,28%
Hodenc-l'Évêque	2 818	496	2 322	0,43%
Hondainville	7 228		7 228	1,35%
Lachapelle-Saint-Pierre	6 849		6 849	1,28%
Mello	4 895		4 895	0,91%
Le Mesnil-en-Thelle	19 043	508	18 535	3,45%
Montreuil-sur-Thérain	2 907		2 907	0,54%
Morangles	9 010	1 872	7 138	1,33%
Mortefontaine-en-Thelle	8 327	2 815	5 512	1,03%
Mouchy-le-Châtel	1 513	630	883	0,16%
Neuilly-en-Thelle	28 259	2 070	26 189	4,88%
Noailles	18 417	418	17 999	3,35%
Novillers	6 895	1 964	4 931	0,92%
Ponchon	18 640	1 094	17 546	3,27%
Précý-sur-Oise	22 666		22 666	4,22%
Puiseux-le-Hauberger	9 503	1 507	7 996	1,49%
Saint-Félix	5 433		5 433	1,01%
Saint-Sulpice	16 754	703	16 051	2,99%
Sainte-Geneviève	17 425	1 210	16 215	3,02%
Silly-Tillard	11 295	1 572	9 723	1,81%
Thury-sous-Clermont	4 229		4 229	0,79%
Uilly-Saint-Georges	21 968	1 267	20 701	3,86%
Villers-Saint-Sépulcre	11 308	1 108	10 200	1,90%
Villers-sous-Saint-Leu	16 727		16 727	3,12%
	536 840	36 410	500 430	93,22%
		6,78%	93,22%	

- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de la Communauté de communes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Signé électroniquement le 02/02/2026,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260129-290126-DC-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026
Affichage : 05/02/2026

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Bernard ONCLERCQ.

Bernard ONCLERCQ



Le Président

Pierre DESLIENS